



Appel aux artistes

Magnum Opus – Vente aux enchères d'œuvres d'art

Une soirée-bénéfice au profit de la Bibliothèque publique de Moncton

À l'automne 2010, les commissaires et les amis de la Bibliothèque publique de Moncton organiseront de nouveau le gala de vente aux enchères d'œuvres d'art Magnum Opus (lieu et date à confirmer). L'objectif de cette vente aux enchères est de célébrer le talent des artistes du Canada atlantique, et ce faisant, de recueillir des fonds pour l'achat de livres et d'ouvrages de référence, dans les deux langues officielles, pour la Bibliothèque publique de Moncton.

Les artistes investissent beaucoup de temps, d'efforts et de créativité dans leurs œuvres. Nous vous sollicitons, en tant qu'artiste, pour offrir l'une de vos plus belles œuvres et nous permettre de la vendre aux enchères. En échange, nous vous offrirons des honoraires. La vente aux enchères donnera aussi aux artistes de la région atlantique une vitrine afin de présenter et de promouvoir leur travail.

Les propositions des artistes doivent être livrées à la Bibliothèque publique de Moncton par courrier (attention : directrice, 644 rue Main, local 101, Moncton, N.-B., E1C 1E2) ou en personne avant le **3 avril 2010 à 17 h** (date de réception).

Les propositions doivent inclure:

- Un curriculum vitae
- Un énoncé artistique
- Courrier électronique (s'il y a lieu)
- Un échantillon de 10 à 15 œuvres représentant le travail récent, incluant le titre, les dimensions, et le moyen d'expression utilisé. Un CD-ROM avec des images serait l'idéal.
- Une biographie (100 à 150 mots maximum), dans les deux langues officielles si possible.
- Titre (si déjà connu), dimensions, moyen d'expression et juste valeur marchande de l'œuvre à être mise aux enchères.

Avantages de la participation

La Bibliothèque publique de Moncton:

- Offrira des honoraires à l'artiste, soit 50% du prix pour lequel l'œuvre a été vendue lors de la vente aux enchères. Les paiements seront postés dans les deux semaines suivant la vente aux enchères.
- Offrira à l'artiste un reçu d'impôt pour don de charité pour la partie de la juste valeur marchande de l'œuvre pour laquelle il n'aura pas reçu de paiement. La juste valeur marchande de l'œuvre sera déterminée au moment de la réception de l'œuvre.
- Publicisera la vente aux enchères.
- Fera tout ce qui est possible pour encourager des gens d'affaires, des acheteurs d'art et des amis de la bibliothèque à assister à la vente aux enchères.
- Exposera les œuvres d'art à la Bibliothèque publique de Moncton durant le mois précédant le gala.
- Organisera un vernissage où les médias, les artistes, les commanditaires et les amateurs et collectionneurs d'art seront invités.
- Inclura des photos des œuvres d'art qui seront vendues aux enchères, de même que les biographies des artistes, sur le site web de Magnum Opus, au www.galamagnumopusgala.ca.

L'artiste:

- Autorise la bibliothèque à vendre son œuvre lors de la vente aux enchères.
- Peut déterminer un prix de réserve pour son œuvre afin de s'assurer d'un prix de vente acceptable.
- Livrera son œuvre à la Bibliothèque publique de Moncton avant le 25 septembre 2010 à 17h.
- Sera sur la liste d'invités pour assister au gala (2 personnes).
- Demeurera le propriétaire de son œuvre et ne recevra pas de paiement de la part de la bibliothèque dans l'éventualité où l'œuvre ne trouverait pas d'acheteur lors de la vente aux enchères.

Que recherche le jury?

- Qualité de l'oeuvre
- Potentiel de vente
- Variété de prix dans la sélection d'oeuvres
- Moyens d'expression variés dans la sélection d'oeuvres
- Les artistes doivent être du Canada atlantique

À noter :

- La priorité pourrait être donnée aux artistes qui n'ont jamais vendu d'œuvre lors des éditions précédentes de Magnum Opus – Vente aux enchères d'œuvres d'art.
- La bibliothèque se réserve le droit de refuser une œuvre si elle ne correspond pas à la proposition initiale.
- Le jury se réserve le droit d'inviter des artistes afin de compléter sa sélection.
- Le jury informera les artistes de sa décision par courriel ou lettre avant le 31 mai 2010.